

Comité syndical du 12 Janvier 2024

N°	Objet :	Retour le
----	---------	-----------

1	DM2 2023	23/01/2024
2	DM3 2023	23/01/2024
3	Crédit d'investissement avant vote budget 2024	23/01/2024
4	Calendrier été 2024	07/03/2024
5	Tarifs été 2024	07/03/2024
6	Tarif Fête du Ski scolaire 2024	07/03/2024
7	Evolutions et compléments tarifaires pour le contrôle et le SAV des forfaits	07/03/2024

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEBOS

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD



• **Objet de la délibération : DM2 2023**

Le comité syndical du SMMO,

La décision modificative n° 2 du Budget Annexe de Chaux Neuve de l'exercice 2023 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Suite à la création du budget annexe de Chaux Neuve et aux transferts de l'emprunt il avait été oublié de faire le transfert du capital restant dû au 31/12/2022, cette régul doit être faite pour que le compte 1641 de cet emprunt soit créditeur au moment du compte de gestion.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM2.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 443 196.11€
- Investissement : 249 099.57 €

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes :

Fonctionnement :

Dépenses :

- + 1 700.00€ compte 615 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 1 300.00€ compte 631 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 400.00€ compte 633 200 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 550.00€ compte 633 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 300.00€ compte 633 800 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 10 200.00€ compte 641 100 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 19 100.00€ compte 645 100 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 510.00€ compte 645 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 3 200.00€ compte 645 400 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 570.00€ compte 648 000 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 830.00€ compte 661 110 Chapitre 66 (virement compte à compte)
- - 2 000.00€ compte 022 Chapitre 022 (virement compte à compte)

Extrait du registre des délibérations – 2024

- Recettes :
- + 4 200.00€ compte 708 800 Chapitre 70 (virement compte à compte)

Investissement :

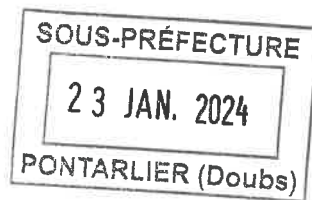
Dépenses :

- + 412 600.00€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- Recettes :
- + 412 600.00€ compte 164 100 Chapitre 16 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°2 pour le Budget Annexe de Chaux Neuve.

Fait et délibéré à METABIEF, le 12 Janvier 2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO,



Philippe ALPY



Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEBOS

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• Objet de la délibération : DM3 2023

Le comité syndical du SMMO,

La décision modificative n° 3 du Budget Principal SMMO de l'exercice 2023 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Suite aux aides perçues sur les factures d'électricité un ajustement a été fait au compte 606100.

Un ajustement du chiffre d'affaires de l'été a été fait.

Magic Pass nous a versé une 2^{ème} répartition suite aux passages supplémentaires de cet été.

Régularisation de la participation du CD25 inscrite en DM2 et non allouée.

Suite à la création du budget annexe de Chaux Neuve et aux transferts de l'emprunt il avait été oublié de faire le transfert du capital restant dû au 31/12/2022, cette régul doit être faite pour que le compte 1641 de cet emprunt soit créditeur au moment du compte de gestion.

Le dossier Pole montagne prenant plus de temps que prévu nous annulons la dépense ainsi que la recette pour l'année 2023.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM3.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 8 621 551.14 €
- Investissement : 3 356 072.30 €



Extrait du registre des délibérations – 2024

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes :

Fonctionnement :

Dépenses :

- - 310 703.00€ compte 606 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 38 890.59€ compte 606 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 4 548.00€ compte 606 400 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 3 828.00€ compte 606 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 33 544.00€ compte 606 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 1 350.00€ compte 611 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 2 179.00€ compte 613 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 1 406.00€ compte 613 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 3 412.00€ compte 615 280 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 4 556.00€ compte 615 510 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 13 432.00€ compte 615 580 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 25 513.00€ compte 615 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 250.00€ compte 616 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 8 205.00€ compte 616 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 20.00€ compte 618 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 4 236.00€ compte 622 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 87.00€ compte 622 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 2 563.00€ compte 622 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 2 500.00€ compte 622 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 11.00€ compte 622 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 3 195.00€ compte 623 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 1 496.00€ compte 623 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 38 429.00€ compte 623 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 653.00€ compte 624 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 169.00€ compte 624 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 4 405.00€ compte 625 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 1 880.00€ compte 625 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 1 071.00€ compte 626 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 767.00€ compte 626 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 1 420.00€ compte 627 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 2 678.00€ compte 628 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 99.00€ compte 628 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 2 467.00€ compte 628 780 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 2 116.00€ compte 628 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 237.00€ compte 635 120 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 12.00€ compte 635 130 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- - 15.00€ compte 635 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 37.00€ compte 637 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 487.00€ compte 621 800 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 1 200.00€ compte 631 200 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 1 731.00€ compte 631 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)

Extrait du registre des délibérations – 2024

- + 128.00€ compte 633 200 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 8 485.00€ compte 633 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 1 829.00€ compte 633 400 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 36.00€ compte 633 800 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 70 276.00€ compte 641 100 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 11 359.00€ compte 645 100 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 3 600.00€ compte 645 200 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 888.00€ compte 645 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 6 881.00€ compte 645 400 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 274.00€ compte 645 800 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 31.00€ compte 647 500 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- + 659.00€ compte 648 000 Chapitre 012 (virement compte à compte)
- - 2 700.00€ compte 651 800 Chapitre 65 (virement compte à compte)
- - 1 435.00€ compte 653 100 Chapitre 65 (virement compte à compte)
- - 8.00€ compte 653 300 Chapitre 65 (virement compte à compte)
- - 8.00€ compte 658 000 Chapitre 65 (virement compte à compte)
- - 15.00€ compte 661 110 Chapitre 66 (virement compte à compte)
- + 1 413.00€ compte 661 600 Chapitre 66 (virement compte à compte)
- - 249.00€ compte 673 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)
- + 159.00€ compte 678 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)
- - 60.00€ compte 681 700 Chapitre 68 (virement compte à compte)
- + 412 600.00€ compte 023 Chapitre 023 (virement compte à compte)
- - 600.00€ compte 675 Chapitre 042 (virement compte à compte)

Recettes :

- + 1 000.00€ compte 641 980 Chapitre 013 (virement compte à compte)
- + 51 535.59€ compte 701 000 Chapitre 70 (virement compte à compte)
- + 1 720.00€ compte 708 400 Chapitre 70 (virement compte à compte)
- + 1 200.00€ compte 708 710 Chapitre 70 (virement compte à compte)
- + 14 460.00€ compte 708 800 Chapitre 70 (virement compte à compte)
- - 179 960.00€ compte 740 000 Chapitre 74 (virement compte à compte)
- + 7 987.00€ compte 758 800 Chapitre 75 (virement compte à compte)
- - 40.00€ compte 773 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)
- + 18 000.00€ compte 775 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)
- + 14 130.00€ compte 778 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

- + 11 555.00€ compte 203 100 Chapitre 20 (virement compte à compte)
- - 12 440.00€ compte 208 800 Chapitre 20 (virement compte à compte)
- + 3 940.00€ compte 212 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- - 300 500.00€ compte 213 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- - 328 430.00€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- - 52 145.00€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)

Extrait du registre des délibérations – 2024

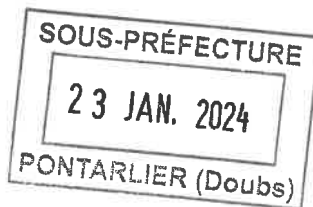
- + 7 630.00€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- - 1 690.00€ compte 218 400 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- + 62 750.00€ compte 218 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- + 412 600.00€ compte 164 100 Chapitre 16 (virement compte à compte)

- Recettes :
- - 662 110.14€ compte 131 100 Chapitre 13 (virement compte à compte)
- + 210 548.83€ compte 131 200 Chapitre 13 (virement compte à compte)
- - 240 000.00€ compte 131 300 Chapitre 13 (virement compte à compte)
- + 60 638.40€ compte 131 800 Chapitre 13 (virement compte à compte)
- + 13 674.25€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- + 8 518.66€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)
- + 412 600.00€ compte 021 Chapitre 021 (virement compte à compte)
- - 600.00€ compte 218 200 Chapitre 040 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°3 pour le Budget Principal SMMO.

Fait et délibéré à METABIEF, le 12 Janvier 2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO,



Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEBOSZ

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Objet de la délibération : Crédit d'investissement avant vote budget 2024.**

Le comité syndical du SMMO,

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui dispose que :

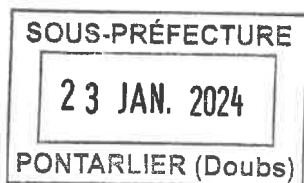
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ainsi que d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts.



Fait et délibéré à Métabief, le 12/01/2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO,

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Philippe ALPY

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEOZ

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

Objet de la délibération : **Calendrier ouverture été 2024**



• **Considérant**

- ✓ Le calendrier des jours fériés et des vacances françaises et internationales, suisse en particulier
- ✓ Les retours d'expériences des saisons passées

• **Proposition**

Valider les calendriers d'ouvertures prévisionnels suivants



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024 LUGE SUR RAILS



Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2024

Ouverture du Télésiège du Morond de 9h30 à 17h30.

NB : ces horaires d'exploitation peuvent être ajustés selon les conditions météorologiques et selon les événements.

MAI 2024							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
18			1	3	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUN 2024							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOÛT 2024							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024							
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35							1
36	2	3	4	5	9	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

En raison du festival de la paille, le Télésiège du Morond sera ouvert de 9h à 15h.

• Décision

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité de valider la proposition du calendrier d'ouverture pour l'été 2024.

Fait et délibéré à Métabief, le 12/01/2024
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO,
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8, place Xavier Authier
 25300 MÉTABIEF
 Philippe ALPY
 SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de Philippe ALPY,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEBOZ

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

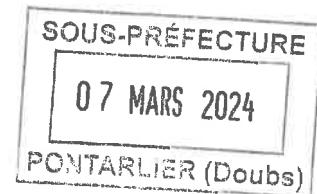
Objet de la délibération : Tarifs été 2024

Considérant

- ✓ L'inflation des coûts (hors électricité) de l'ordre de 5% sur un an (prévision INSEE)
- ✓ Le benchmark effectué auprès des autres stations
- ✓ L'analyse effectuée sur l'utilisation des forfaits saison Métabief
- ✓ L'intérêt à poursuivre l'orientation des clients vers le Magic Pass
- ✓ La demande des clients de disposer d'un forfaits « 2 jours »
- ✓ L'attente des clients à proposer des packs « multi-activités »

Proposition

- ✓ Appliquer une augmentation de base de 5%
- ✓ Créer des forfaits « 2 jours »
- ✓ Augmenter significativement les prix des forfaits saisons Métabief
- ✓ Baisser le prix du pack multi-activités
- ✓ Valider la grille tarifaire suivante :



Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2024

TELESIEGE DU MOROND	Eté 2023 Tarifs	Proposition Tarifs été 2024		
			≠ / été 2023	
Ticket (Aller et retour)	8,00 €	8,40 €	0,40 €	5,0%
Ticket Privilège dès 20 personnes (Groupe, Colo, CE,PMR, etc.)	6,50 €	6,80 €	0,30 €	4,6%
Ticket (dès 10 Tickets)	6,80 €	7,50 €	0,70 €	10,3%
Ticket Partenaire (Partenariat avec convention, événement)	4,00 €	4,20 €	0,20 €	5,0%
Ticket CE Grossiste (Revendeur convention commerciale revente sans marge > 1000, Employé SMMO)	2,80 €	3,00 €	0,20 €	7,1%
Formule Famille (2 ad + 2 enf)	26,00 €	30,00 €	4,00 €	15,4%
Forfait 4 H consécutives Adulte	21,00 €	22,50 €	1,50 €	7,1%
Forfait 4 H consécutives Enfant	16,90 €	18,00 €	1,10 €	6,5%
Forfait 4 H consécutives Privilège (Groupe de 20 au moins, PMR, colo hors revente)	16,90 €	18,00 €	1,10 €	6,5%
Forfait Journée Adulte	24,50 €	25,80 €	1,30 €	5,3%
Forfait Journée Enfant	19,50 €	20,50 €	1,00 €	5,1%
Forfait Journée Privilège (Groupe de 20 au moins, carte AV, Partenaires, PMR)	19,50 €	20,50 €	1,00 €	5,1%
Forfait Journée Opé (événement, hors revente)	12,00 €	12,90 €	0,90 €	7,5%
Forfait Journée Club VTT (Sortie Club de VTT, au moins 8 pers. encadrées)	15,90 €	16,70 €	0,80 €	5,0%
Forfait Journée CE Grossiste (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	11,00 €	11,60 €	0,60 €	5,5%
Forfait 2 Jours Adulte		48,30 €		
Forfait 2 Jours Enfant		38,50 €		
Forfait 2 Jours Privilège (Groupe de 20 au moins, carte AV, Partenaires, PMR)		38,50 €		
Forfait Saison Adulte	195,00 €	259,00 €	64,00 €	32,8%
Forfait Saison Enfant	155,00 €	199,00 €	44,00 €	28,4%
Forfait Saison Privilège (Partenaires, Moniteur MCF, Club VTT Mont d'Or, événement, hors revente)	97,50 €	129,50 €	32,00 €	32,8%
Forfait Saison CE Grossiste (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	68,00 €	91,00 €	23,00 €	33,8%

Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2024

LE PACK (Morond + Luge)		Eté 2023	Proposition Tarifs été 2024		
		Tarifs	≠ / été 2023		
1 Ticket Morond + 2 Tickets Luges		18,00 €	17,50 €	-0,50 €	-2,8%

DIVERS		Eté 2023	Proposition Tarifs été 2024		
		Tarifs	≠ / été 2023		
Carte Skipass		2,00 €	2,00 €		
Brassard		1,00 €	1,00 €		
Masque		0,80 €	0,80 €		
Remplacement, Annulation forfait saison		12,00 €	12,00 €		
Frais de Port (envoi billetterie en recommandé)		10,00 €	10,00 €		
Frais de Port (envoi billetterie en lettre suivie)			4,00 €		

TSD Morond= Gratuit pour les enfants nés entre 2019 et 2024
obligatoirement accompagnés d'un adulte

Adulte = nés en 2007 et avant

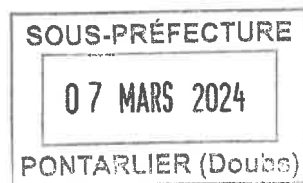
Enfant = nés entre 2008 et 2018

• **Décision**

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité de valider le tableau des tarifs pour l'été 2024.

Fait et délibéré à Métabief, le 12/01/2024

Pour extrait conforme



Le Président du SMMO,
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200951886 00014
Philippe ALBY

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEOZ

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Objet de la délibération : Tarif Fête du ski scolaire 2024**

- **Considérant**

- ✓ L'organisation pour l'UNSS Bourgogne Franche-Comté le 17/01/2024 d'une journée « Fête du ski scolaire » sur le domaine alpin de Métabief, à destination des élèves du secondaire (collège, potentiellement lycée)
- ✓ Les retours extrêmement positifs de l'édition de 2023, avec plus de 300 enfants présents
- ✓ Notre positionnement en tant que « pépinière de skieur-euse-s »
- ✓ Notre intérêt de faciliter la découverte de notre domaine alpin lors de ce genre d'évènement

- **Proposition**

- ✓ Fixer un tarif spécial « fête du ski scolaire » à 1€ TTC par jour et par enfant, à condition que :
 - Ce soit dans le cadre d'une ou plusieurs journées évènement
 - Les dates fixées par le SMMO
 - Cela concerne plus de 100 participants

- **Décision**

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité de valider le tarif de la Fête du ski scolaire pour l'année 2024.

Fait et délibéré à Métabief, le 12/01/2024
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO,
Syndicat Mixte du Mont d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014
Philippe ALPY

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 12 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Janvier à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 5/01/2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Lucie JURCEVIC qui représentait Gérard DEQUE, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT.

Étaient absents excusés : Claude JACQUEMIN-VERGUET, François GUY, Michel MOREL et Florence ROGEMBOZ

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Objet de la délibération : Evolutions et compléments tarifaires pour le contrôle et le SAV des forfaits**

- **Considérant**

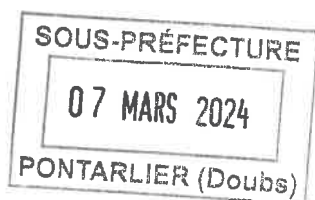
- ✓ La montée en compétence des équipes sur le volet « contrôle » et « service après-vente » des forfaits
- ✓ L'obligation de fixer des règles et des conditions à destination des clients

- **Propositions**

- ✓ Fixer une amende forfaitaire à 15 € / jour, en cas d'utilisation frauduleuse de forfaits, à appliquer à partir du 01/12
- ✓ Fixer les règles suivantes pour le traitement des forfaits saison Métabief oublié :
 - Bloquer le forfait
 - Fixer un tarif à 12€ / jour
- ✓ Fixer les règles suivantes pour le traitement des Magic Pass oublié :
 - Faire payer un forfait journée au tarif plein normal
 - S'il y a une requête du client avec justificatif du titulaire du Magic Pass et justificatif d'achat d'un forfait journée comme ci-dessus, remboursement 50% prix du forfait

- **Décision**

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité de valider les propositions énumérées ci-dessus.



Fait et délibéré à Métabief, le 12/01/2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO,
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
Philippe ALPY
SIRET 200 051 806 00014